

MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE NON OFFICIELLE

S. Exc. le Gouverneur Général a été avisé par télégramme daté du 12 courant que le yacht *Princesse-Alice* est bien arrivé à Lisbonne et que tout le monde est en bonne santé à bord.

Echos et Nouvelles

DE LA PRINCIPAUTÉ

Le Gouverneur Général convoque MM. les membres de la Commission des Grands Travaux le jeudi 19 août, à 4 heures 30, dans la salle du Conseil d'Etat.

Les fêtes de la Saint-Roman, dont le *Journal de Monaco* a déjà parlé dans son précédent numéro, se sont poursuivies le lundi avec éclat et animation.

Après la messe traditionnelle, le Comité s'est rendu sur la place Sainte-Barbe où M. le Maire a porté un toast à la réussite des fêtes.

Dès deux heures de l'après-midi, une foule compacte se pressait aux abords de la fête : quelques instants après, les Sociétés de gymnastique l'*Étoile* et l'*Herculis* arrivaient. Les tribunes étaient garnies d'une nombreuse et élégante assistance féminine. M. le Maire avait pris place dans la tribune d'honneur.

La Société de gymnastique l'*Étoile* exécute successivement à la barre fixe, anneaux, parallèles, ensemble et pyramides, divers exercices très bien réussis et qui valent aux gymnastes de nombreux applaudissements.

De son côté, l'*Herculis* a exécuté, avec une remarquable précision, les exercices qui lui ont valu des succès au concours d'Angers. La section des pupilles s'est également bien comportée.

La *Lyre Monégasque* a exécuté les morceaux du concours de Vienne auquel elle a pris part dimanche dernier. L'auteur du morceau de choix, M. Janin Jaubert, assistait et a complimé les musiciens.

La fête de nuit commença par un magnifique feu d'artifice tiré par M. Massimino et fort goûté par les nombreux spectateurs.

A 9 heures commençait le bal populaire, il fut des plus animés.

Un groupe des membres de la Société Chorale a chanté avec succès les valse *M'aimez-vous*, de Frigolin, et *Au revoir*, de E. Jouve.

A une heure du matin eut lieu la grande farandole habituelle; l'orchestre du bal, suivi de bon nombre de danseurs et danseuses, a parcouru les rues de Monaco-Ville.

MM. Philippe Fontana et Gamba, entrepreneurs du Musée Océanographique, ont été nommés Chevaliers de la Couronne d'Italie.

La *Lyre Monégasque* vient d'obtenir, au Concours de Vienne (Isère), un premier prix de lecture à vue, un premier prix d'exécution, un premier prix d'honneur ascendant, un premier prix de direction. Tous ces prix ont été décernés à l'unanimité et accompagnés des félicitations du jury.

Le vapeur *Hispania*, venant de Gênes, est entré jeudi après-midi dans le port, amenant 170 touristes italiens, qui ont longuement visité la Principauté. L'*Hispania* a quitté notre port dans la soirée.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE MONACO

Dans ses audiences des 10 et 13 août courant, le Tribunal de première instance a prononcé les condamnations suivantes :

V. R., né le 18 janvier 1889 à Marseille, tapisier, demeurant à Monaco, quarante-huit heures de prison, pour outrages à un agent de la force publique;

T. P. J., né le 3 août 1892 à Monaco, journalier, demeurant à Monaco, six jours de prison et 5 francs d'amende, pour outrages à un agent de la force publique et ivresse manifeste.

LA VIE ARTISTIQUE

Les lecteurs du *Journal de Monaco* liront avec intérêt l'appréciation suivante portée par M. Lalo, le réputé critique du *Temps*, sur l'interprétation donnée au rôle de Carmen par M^{lle} Bréval au cours de la dernière saison de l'Opéra de Monte Carlo :

Une interprétation d'une nouveauté et d'une beauté extraordinaires, par laquelle le drame et la musique reprennent toute leur vie et tout leur sens, a, cette année, remplacé *Carmen* dans son jour véritable, et comme en plein soleil d'Espagne. Ainsi qu'il arrive aux œuvres et aux personnages illustres, le caractère de Carmen a été altéré peu à peu par l'habitude, la tradition et la routine; il a perdu l'énergie et la netteté de ses traits; il a pris un air de mollesse et de banalité : c'est une grande nouveauté en effet que de retrouver sous tant de travestissements la conception originale de Mérimée et de Bizet, et de ressusciter la vraie Carmen. C'est ce qu'a fait M^{lle} Bréval dans les représentations qu'elle a données à Monte Carlo : elle a affranchi Carmen de la « tradition », pour la rejeter violemment dans la vie. La tentative n'était pas sans audace, puisque toutes les cantatrices du monde ont joué ce rôle; et l'audace était d'autant plus apparente qu'il y a une différence plus marquée entre la figure de Carmen

et celles de Brunnhilde ou d'Armide. La réussite a été parfaite : on a eu cette surprise de voir la déesse guerrière changée en Bohémienne; ou plutôt elle n'a pas semblé changée; elle a été une vraie Bohémienne; elle a paru retrouver sa vraie nature, et en jouant Carmen, exprimer son être véritable. Elle a été Bohémienne et Carmen depuis l'entrée sur la scène jusqu'au dénouement, par tous ses gestes, par toutes ses inflexions de sons, soit dans le chant, soit dans le « parlé »; pour la première fois, le « parlé » dans *Carmen* n'a pas interrompu l'action, mais a participé à l'action et au drame. On n'a pas trouvé en elle une seule de ces intonations apprises et répétées avec plus ou moins d'adresse, mais un naturel profond, une simplicité parfaite, une force continue. Point de convention, nulle recherche de ces effets de chant et de théâtre dont les rôles du répertoire sont aujourd'hui encombrés; il est temps qu'on nous débarrasse de la maladie des effets. Un art sobre, qui va droit au but; tout les détails portent, et sont chargés de sens. Une force extrême dans cette sobriété; un relief àpre et net, le personnage conséquent à lui-même de tout point, ayant cette continuité dans le caractère, cette suite dans l'action et dans l'expression qui fait sa vie et sa vérité; vrai de geste, d'attitude, de visage, de costume; donnant la plus intense impression de réalité et de passion concentrée. Cette Carmen, plus librement et plus familièrement gitane que toute autre, est en même temps plus fière et plus noble; ses libertés les plus débridées gardent intacte la race et cette grâce de Bohême qui a quelque chose de si rude et de si doux à la fois. Et elle exprime, avec une simplicité et une énergie admirables, « l'esprit tragique qui est l'essence de l'amour », comme Nietzsche le disait de l'œuvre de Mérimée, « non pas l'amour sentimental, mais l'amour dans ce qu'il a de spontané, de cynique, de candide, de mortel »; elle est instinctive, mystérieuse et inquiétante comme une force de la nature; elle ne dit pas un mot qui ne semble jailli de sa passion et créé par son être tout entier. C'est d'un art incomparable à la fois par le naturel et par la profondeur; interpréter Carmen ainsi, c'est en vérité la recréer. Vous en pourrez juger l'an prochain à l'Opéra-Comique. Des circonstances favorables ont d'ailleurs contribué à faire de ces représentations de *Carmen* un spectacle rare. Les costumes dont M^{lle} Bréval était vêtue ont été composés par un grand artiste, qui mieux que personne, pouvait restituer à Carmen son aspect véritable, M. Ignacio Zuloaga : ils sont d'un caractère singulier et frappant, d'une réalité saisissante, et d'une merveilleuse beauté de couleurs. M. Raoul Gunsbourg a eu le grand mérite de discerner ce qu'on devait attendre d'une telle Carmen, d'apercevoir ce qu'il y avait de nouveau et d'étrange dans son interprétation; par la mise en scène dont il l'a entourée et encadrée, par la liberté qu'il lui a laissée, par la façon dont il a compris et secondé ses intentions, il l'a aidée à exprimer ce qui était en elle, et à réaliser la seule Carmen qui ait paru sur la scène depuis le temps de la première représentation.

LA VIE SCIENTIFIQUE

Dans ce pays qui a vu, pour ainsi dire, naître et se développer la navigation automobile, on lira sans doute avec intérêt les lignes suivantes qui montrent l'application bienfaisante qu'on pu faire des recherches dont le port d'Hercule a été le théâtre :

La cause des bateaux de pêche à moteur est gagnée. En Angleterre, le mouvement de progrès dans ce sens est complet ; en France, le magnifique port de pêche de Boulogne-sur-Mer a donné l'exemple avec une vaillance et une intelligence que le succès a récompensées. La pêche sera mécanique presque partout dans un avenir prochain, et l'on ne saurait que s'en féliciter, car elle est, sous cette forme, beaucoup plus économique, plus régulière, et moins dangereuse pour les marins.

On peut se demander pourquoi ce grand progrès a été relativement aussi long à évoluer ? C'est qu'il fallait posséder le moteur approprié, et ce moteur, la machine à vapeur ne le fournissait pratiquement qu'aux gros bateaux, aux gros chalutiers. Mais pour les moyens et petits bateaux, la possibilité mécanique ne devait apparaître, dans sa généralité, qu'avec le moteur à essence de pétrole et avec le moteur à pétrole lampant.

Notons bien que si la machine a fait disparaître la mâture et la voilure dans la marine de guerre, il n'en est pas de même pour ce qui concerne la flotte de pêche. Les promoteurs n'ont garde de se priver de la ressource précieuse de la voilure et de l'économie qu'elle procure. Le bateau à moteur auxiliaire est la formule exacte : elle rend le navire indépendant du vent tout en mettant le vent à son service.

Le *Yacht* nous cite une goélette à moteur auxiliaire, d'un type qui est en train de se répandre aux Etats-Unis. Son tonnage brut est de 95 tonneaux et son grand mât a 23 m. 80 de hauteur, ce qui est déjà joli. Mais cela n'empêche pas la goélette d'être pourvue discrètement d'un moteur à essence à 4 cylindres de 80 chevaux de puissance pouvant lui communiquer une vitesse de six à sept nœuds et demi.

A Inverness, en Ecosse, un chantier spécial construit uniquement des bateaux de pêche à moteur. En Irlande, on commence à suivre l'exemple de l'Ecosse et à munir de moteurs les anciens bateaux.

En France, Nantes, Bordeaux, Arcachon adoptent le moteur auxiliaire.

Boulogne-sur-Mer, d'après ce que nous apprend le *Bulletin de la Chambre de Commerce*, a construit ou financé, en 1908, douze vapeurs de pêche, dont plusieurs ayant une valeur de construction de 200 à 290,000 francs ; c'est tout dire.

* *

Voici également une découverte qui ne saurait laisser personne indifférent dans une région où la circulation automobile est particulièrement intense et où les questions de viabilité sont étudiées et résolues avec un soin particulier :

On propose une forme nouvelle et curieuse du ciment armé pour servir de revêtement aux routes, obligées de lutter contre la circulation intensive et rigoureuse de l'automobilisme : cette forme c'est le ferro-ciment, constituant une incorporation intime du fer dans le ciment.

Voici comment ses promoteurs y sont arrivés.

Ils ont constaté que pour le ciment armé, qui rend de si grands services, on avait commencé par armer avec une seule tige de fer, puis que l'on avait obtenu un meilleur résultat en répartissant le même poids de fer en plusieurs tiges noyées dans le ciment ; ensuite que le résultat avait été plus favorable encore en armant avec du fil de fer.

Alors, pourquoi ne pas aller jusqu'à l'extrême division en incorporant au ciment le fer sous la forme de paille de fer ? On a essayé, on s'en est bien trouvé, et c'est ainsi que naquit le ferro-ciment.

Notons bien que la paille de fer n'est pas le résidu du rabotage du fer dans les ateliers comme on pourrait le penser. Ce rabotage est toujours irrégulier, souillé de graisse et de poussière. La paille de fer, même celle

dont se servent les frotteurs pour nettoyer nos parquets, se fabrique avec du fer tout neuf au moyen d'une machine spéciale qui ne sert qu'à cela.

Toujours est-il que des expériences faites ont montré que pour une même quantité de mortier de ciment, 4 kilos de paille de fer donnent plus de résistance que 12 kilos de fer en barres ou en fil. Cela s'explique par l'homogénéité de la matière obtenue.

Donc, ne nous étonnons pas si, un jour ou l'autre, nous voyons passer nos routes « à la paille de fer ». Ce ne sera pas du luxe, ce sera l'utilité même et un moyen nouveau de lutter contre la fâcheuse poussière.

Questions d'Hygiène.

Tout ce qui concerne l'hygiène publique préoccupe trop vivement les autorités et les particuliers dans la Principauté pour que le *Journal de Monaco* ne se croie pas tenu de signaler un intéressant perfectionnement du procédé d'incinération des ordures ménagères.

La question d'incinération des ordures ménagères dans les villes moyennes et grandes se pose avec un réel caractère d'utilité. Certes, il y a des procédés de broyage, par exemple, qui permettent de tirer un parti agricole avantageux des « gadoues ». Mais lorsque la quantité de ces détritiques atteint une certaine proportion, la considération qui prime tout au point de vue de l'hygiène est de s'en débarrasser rapidement et complètement ; alors, le moyen est tout indiqué : c'est le foyer ardent.

Les fours destructeurs d'ordures que l'on a combinés au début étaient défectueux. Maintenant, il y en a d'excellents modèles qui fonctionnent en Autriche et en Allemagne. On leur fait pratiquer le système de l'« ordures lumière », qui compense la perte de fertilisation agricole, au moins dans une large mesure. Voici comment.

Les ordures brûlées dans des foyers spéciaux fournissent de la chaleur. Cette chaleur sert à chauffer des chaudières à vapeur tubulaires à grande vaporisation. La vapeur produite actionne des machines à vapeur, lesquelles font tourner des dynamos, et finalement ce qui est entré à l'état d'ordures dans l'usine par une extrémité, en sort à l'autre extrémité sous une forme de lumineux courant électrique : le cycle est complet.

Une impitoyable statistique indique que, par jour, chaque habitant d'une grande ville, en moyenne, occasionne (nous ne voulons pas dire produit) son petit tas d'ordure de un demi-kilo. Donc, une ville de 200.000 habitants fait un tas de cent mille kilos en vingt-quatre heures. Ce tas brûlé peut fournir la vapeur nécessaire à la production de 520 chevaux, ou 344 kilowats, par heure, c'est-à-dire de quoi s'éclairer au moins partiellement d'une agréable façon.

Il reste à envisager l'argument agricole, la perte du précieux azote fertilisateur. Sans vouloir contrarier personne, il faut bien constater cependant que l'extraction de l'azote de l'air sous forme de nitrate de chaux ou de soude est un fait industriel réalisé par divers procédés électriques, et que même en s'efforçant de produire le plus d'ordures possible, les citadins ne pourront être les concurrents victorieux de cette magistrale fabrication ; leur amour-propre ne saurait vraiment d'ailleurs y être engagé.

* *

Voici enfin une question où le point de vue de l'hygiène se rencontre avec le point de vue de l'esthétique. A ce double titre, elle mérite d'être mise sous les yeux des lecteurs du *Journal de Monaco*.

C'est une chose charmante, au point de vue décoratif, que le lierre entourant les arbres d'un jardin ou recouvrant un mur d'habitation de sa parure glauque. Mais est-ce bon pour l'habitation au point de vue de l'hygiène ?

Les avis étaient jusqu'ici partagés. Pour se faire une opinion exacte, des amis de la nature ont ouvert une enquête, à ce sujet, en Angleterre, auprès de propriétaires de châteaux, de villas, et de leurs architectes.

M. L. de Vilmorin vient d'en donner avec compétence le résultat à la Société nationale d'agriculture de France.

L'enquête est favorable au lierre, non pas, bien entendu, au point de vue forestier, mais au point de vue décoratif et horticole. Ce bel arbrisseau grimpant ne se conduit pas comme un parasite. Il est discret, et pour ce qui concerne les murs contre lesquels il se griffe, il les assèche et les consolide dans une certaine mesure. Enfin, on allègue en sa faveur qu'il joue un rôle thermique protecteur par l'obstacle qu'il oppose aux variations de température. Le lierre est donc appelé à être non seulement décoratif, mais encore utile pour les constructions, et l'on peut en profiter pour donner, dans bien des cas, un aspect gracieux aux habitations à bon marché sur lesquelles est attirée, à si juste titre, l'attention des économistes.

L'Avenir de l'Aviation

Il est naturel qu'en ce moment tout soit à l'aviation, et que la presse du monde entier s'occupe passionnément de cette nouvelle famille d'oiseaux, aéroplans, monoplans et biplans, toute cette flotille céleste, déjà nombreuse, qui s'empare du royaume de l'air, comme la voile et la vapeur ont pris possession de la mer.

Nulle part cependant le public ne s'est emballé pour les questions d'aviation comme en Angleterre. Depuis quelques mois, outre-Manche, toutes les grandes revues se piquent d'émulation pour donner l'étude la plus approfondie, la plus complète et la plus neuve, non seulement sur l'aviation envisagée en elle-même, mais sur la répercussion qu'elle peut exercer sur la vie du Royaume-Uni.

La Contemporary Review, The Nineteenth Century, The Fortnightly Review, Fry's Magazine, etc., présentent tous des articles très compétents.

Fry's Magazine a demandé aux plus célèbres aviateurs cosmopolites s'ils pensent que la traversée de l'Océan Atlantique est possible par voie aérienne. Tous, à l'exception d'une voix, ont répondu affirmativement.

Sir Maxim, le fameux inventeur du canon qui porte son nom, est persuadé que la traversée de l'Océan en aéroplane sera possible, dès qu'on aura inventé un moteur qui ne perdra pas la moitié de l'énergie que lui donne le combustible.

Le capitaine Weridham affirme que dans très peu de temps la question de la traversée de l'Océan en aéroplane sera considérée comme chose toute naturelle.

Cependant, tous les savants s'accordent pour présumer que l'aéroplane n'occupera jamais dans la vie quotidienne une place aussi importante que la bicyclette par exemple. La masse du public n'aura pas le courage de s'élancer dans les airs, lors même que les fabricants lui livreraient des aéroplanes au même prix que les motocycles.

Le comte de La Vaulx a répondu que, tant que les machines aériennes n'auront pas atteint un degré de perfectionnement qui supprimera à peu près les risques d'accidents, les aéroplanes ne trouveront pas une large application.

M. Delagrangé ne croit pas que les vaisseaux aériens servent jamais au transport des marchandises, mais en revanche ils auront les préférences des sportsmen qui verront dans le danger un attrait de plus.

Par contre, M. Perceval Spencer pense que si, dans un temps prochain, les aéroplanes deviennent un plaisir moins périlleux que l'automobile, ils seront certainement aussi le mode de transport préféré des voyageurs et ils enfonceront non seulement les bateaux, mais encore les chemins de fer.

On sait que l'obstacle le plus grave à la traversée de l'Océan en aéroplane est l'impossibilité de se munir d'une quantité de combustible suffisante. Pour parer à cet inconvénient, M. Delagrangé propose d'établir au milieu de l'Atlantique un vaisseau géant qui fournirait le combustible aux aéroplanes.

M. Perceval Spencer remarque que les moteurs à pétrole sont très capricieux et qu'il faudrait installer sur les aéroplanes à grands cours plusieurs moteurs, ayant chacun son chauffeur.

La rapidité de la traversée dépendra toujours de la force et de la direction du vent, cependant il semble que la traversée de l'Atlantique pourra s'opérer en soixante-quinze heures.

Si des aviateurs n'ont pas encore tenté la traversée de l'Océan, assure le capitaine Windham, c'est qu'ils sont retenus par la crainte de trouver la mort dans ses eaux. Il ajoute pourtant qu'il y a beaucoup d'aviateurs courageux que ce danger n'arrêtera point. En tous cas il les engage à se renseigner auprès des marins qui ont longtemps pratiqué les voiliers. Il assure même que sur le premier aéroplane qui franchira l'Atlantique, aux côtés de l'aviateur se tiendra un marin expérimenté.

Sir Maxim rappelle à ce propos l'apparition des premiers bateaux à vapeur. Les mathématiciens anglais les plus célèbres de l'époque prouvaient par A plus B que les steamers ne réussiraient jamais à traverser l'Atlantique parce qu'ils ne pourraient pas charger une quantité de combustible suffisante.

Espérons que cette objection ne tiendra pas mieux pour les aéroplanes. Il faut pourtant prendre en considération la différence de densité de l'eau et de l'air, et comme elle est de 800 : 1, le poids que pourra soulever l'aéroplane ne sera jamais très considérable.

Quoi qu'il en soit, M. Butler pense que tous ceux de ses contemporains qui ne sont pas âgés de plus de trente ans aujourd'hui verront établir un service régulier d'aéroplanes entre l'Europe et l'Amérique. Mais, bien avant cette époque, des explorateurs auront par la voie de l'air atteint le pôle Nord.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

Société Anonyme du Grand Hôtel de Londres à Monte Carlo

Au capital de 380.000 francs.

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la **Société anonyme du Grand Hôtel de Londres**, à Monte Carlo, sont convoqués à la deuxième assemblée générale extraordinaire qui se réunira au siège social le **lundi 23 août 1909, à 3 heures de l'après-midi**, avec l'ordre du jour suivant :

« Modification à l'article 37 des Statuts ».

Les actionnaires devront posséder au moins dix actions pour assister à l'assemblée générale extraordinaire.

Les actions devront être déposées au siège social trois jours francs au moins avant la date de l'assemblée générale.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

(Deuxième insertion)

Suivant acte sous seing privé en date du 15 mars 1909, monsieur **Jules Ballet** a acquis de madame veuve **Ballet et consorts** le fonds de commerce de *Fruits et Comestibles*, exploité place d'Armes, maison Casati, et boulevard des Moulins, Casa Emma.

Avis est donné aux créanciers, s'il en existe, de faire opposition sur le prix de la vente au domicile de monsieur Jules BALLET, dans le délai de dix jours à compter de la présente insertion.

Monaco, le 17 août 1909.

A CÉDER pour le mois de Septembre, Suite de la LOCATION de la villa *Jeanne-Esther* à **VENCE**, où l'on peut s'adresser pour renseignements.

Etude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

publiée en conformité de l'Ordonnance Souveraine du 23 juin 1907.

(Deuxième insertion.)

Suivant acte reçu par M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le sept août mil neuf cent neuf, M. **Clément Giaume**, restaurateur, demeurant à Monaco, a acquis de M^{me} **Angela-Maria Aratano**, veuve en premières noces de M. **Joseph Zonca**, et en deuxième noces de M. **Dominique-Lucien Marconi**, restauratrice, demeurant à Monaco, le fonds de commerce de *Restaurant et Chambres meublées*, qu'elle exploitait avec M. Marconi, son défunt mari, à Monaco, rue Grimaldi, n° 1, sous la dénomination de *Restaurant Romain*, ledit fonds comprenant : la clientèle ou achalandage, les objets mobiliers, le matériel, les ustensiles et agencements servant à son exploitation, les marchandises (vins et spiritueux) en magasins ou en caves, le nom commercial ou enseigne « Restaurant Romain », le droit au bail des lieux et, en général, tous accessoires dudit fonds.

Les créanciers de M. et M^{me} Marconi, s'il en existe, sont priés, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait effectué en dehors d'eux, de faire opposition sur le prix de la dite cession au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire, soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 17 août 1909.

Alex. EYMIN.

Etude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

ADJUDICATION de FONDS de COMMERCE

publiée en conformité de l'Ordonnance Souveraine du 23 juin 1907

(Première insertion)

Suivant procès-verbal d'adjudication dressé par M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le quatre août mil neuf cent neuf, MM. **Marcel Reynaud** et **Dominique Cargnino**, garçons de café, demeurant à Monaco, ont acquis :

De 1^o M^{me} **Louise-Pauline-Marie Sangiorgio**, commerçante, demeurant à Monaco, boulevard de la Condamine, n° 11, veuve de M. **Charles-Louis-Philippe Sommer**; 2^o M. **Charles-Etienne Sommer**, propriétaire, demeurant au même lieu; 3^o et M. **Henri-Louis Sommer**, cuisinier, demeurant à Baden-Baden (Allemagne);

Le fonds de commerce de Café-Restaurant avec billards, dénommé *Café de la Méditerranée*, exploité à Monaco, quartier de la Condamine, au rez-de-chaussée d'une maison sise boulevard de la Condamine, n° 11, appartenant à M. Jean Médecin, ledit fonds comprenant : la clientèle ou achalandage, le matériel et les objets mobiliers servant à son exploitation, le nom de Café de la Méditerranée, et le droit au bail des lieux où ledit fonds est exploité.

Les créanciers des consorts Sommer, s'il en existe, sont priés, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait effectué en dehors d'eux, de faire opposition sur le prix de ladite adjudication, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le dix-sept août mil neuf cent neuf.

Alex. EYMIN.

Etude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-quatre juillet mil neuf cent neuf, dont expédition transcrite au bureau des hypothèques de Monaco le treize août suivant, vol. 111, n° 1, a été déposée au Greffe du Tribunal de première instance de la Principauté ce jourd'hui même ;

M. le baron **Woldemar d'Üxküll**, rentier, domicilié à Reval (Russie), en résidence à Monaco, chalet Mireille, a acquis :

De M. **Serge de Karasseff**, gentilhomme russe, propriétaire-rentier, demeurant au Raincy (Seine-et-Oise);

Une propriété située à Monaco, quartier de Monte Carlo, boulevard d'Italie, comprenant une villa dénommée *Villa Karasseff*, précédemment *Villa Skarzinski*, élevée de deux étages sur rez-de-chaussée et sous-sol, terrasse au midi recouvrant une construction consistant en un appartement composé de quatre grandes pièces, jardin planté d'arbres et d'arbustes d'agrément, palmiers, mandariniers et autres, le tout y compris le sol sur lequel les constructions reposent, d'une superficie approximative de mille neuf cent quarante-cinq mètres, carrés, porté au plan cadastral sous le numéro 217 de la section E, confinant au nord, le boulevard d'Italie, ancienne route de Monaco à Menton; à l'est, à la villa Henriette, mur mitoyen; à l'ouest, à un passage particulier et à M. Laurens, et au midi, à un terrain appartenant à la Compagnie du Chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée.

Ensemble tous les droits attachés à la dite propriété sur les eaux d'arrosage qui la traversent, sur le chemin qui la longe à l'ouest et sur le rond-point se trouvant à l'extrémité de ce chemin.

Cette acquisition a eu lieu, y compris les objets mobiliers garnissant la villa, moyennant le prix principal de **trois cent vingt-cinq mille francs**, ci. . **325.000 fr.**

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le dix-sept août mil neuf cent neuf.

Pour extrait :

Signé : Alex. EYMIN.

Etude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le deux août mil neuf cent neuf, dont expédition transcrite au bureau des hypothèques de Monaco le treize août même mois, vol. 111, n° 2, a été déposée au greffe du Tribunal de première instance de la Principauté ce jourd'hui même ;

M. **Louis Médecin** et M^{me} **Julie Lorenzi**, son épouse, propriétaires-rentiers, demeurant à Monaco, rue Florestine, ont acquis :

De M. **Marie-Auguste Bougon**, colonel en retraite, officier de la Légion d'Honneur, et M^{me} **Honorine-Claire-Françoise Médecin**, son épouse, demeurant ensemble à Noyon (Oise);

Une grande propriété située à Monaco, quartier de Monte Carlo, lieu dit les Moulins, entre le boulevard des Moulins et le chemin vicinal n° 12, sur laquelle exis-

tent deux constructions, l'une en façade sur le boulevard des Moulins, dénommée *Villa Bella*, élevée de deux étages sur rez-de-chaussée; et l'autre à l'angle nord-ouest de la propriété, sur le chemin vicinal, dite *Villa Saint-Joseph*, élevée d'un étage sur rez-de-chaussée, ensemble le terrain sur lequel ces constructions reposent et qui en dépend, d'une superficie approximative de trois mille vingt-huit mètres carrés, porté au plan cadastral sous les nos 108, 109 et 110 de la section E, confinant dans son ensemble :

D'un côté, vers l'ouest, la Villa des Roses, appartenant à la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco;

Au sud, au boulevard des Moulins;

D'un autre côté, vers l'ouest, à un escalier-passage et à la propriété Strafforelly;

Et au nord, au chemin vicinal n° 12, chemin frontière entre la France et la Principauté de Monaco.

Ensemble tous droits d'eau attachés à la dite propriété.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de deux cent mille francs, ci... **200,000 francs.**

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu par les parties à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire, soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le dix-sept août mil neuf cent neuf.

Pour extrait :

Signé : Alex. EYMIN.

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

BAINS DE MER

DE

LARVOTTO

Ouverts tous les jours

de 7 heures du matin à 7 h. du soir

LEÇONS DE NATATION

DOUCHES — MASSAGE

Un Service de Break dessert l'Etablissement et part toutes les heures de la place du Casino

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur : Montée de la Royana, villa André-Jeanne, 3, Condamine et villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

ASSURANCES

CARLÈS et PERUGGIA

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

L'ABEILLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie

LA FONCIÈRE

La C^e Lyonnaise d'Assurances maritimes réunies

C^e d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. — Assurances maritimes; transports-valeurs.

POLICES collectives ou privées, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature.

Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

LLOYD NÉERLANDAIS

la plus ancienne des Compagnies d'Assurances contre le Vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, pré-cédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des vins, châ-teaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc. Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

Agent pour la Principauté de Monaco :

J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Millo).

Compagnie d'Assurance LA ZURICH

JULES CROVETTO, directeur

pour la Principauté de Monaco

8, AVENUE DE LA GARE, MONACO

AMEUBLEMENTS & TENTURES

EUGÈNE VÉRAN

MAISON FONDÉE EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest

MONACO (CONDAMINE)

INSTALLATIONS A FORFAIT

Réparations de Meubles

Etoffes — Laines — Crins animal et végétal — Duvets

PRIX MODÉRÉS

Nettoyage à Sec et Apprêt soignés de tout vêtement.
Blanchissage hygiénique
de flanelles, couvertures, etc. Frisure de plumes et boas. Gants depuis 0 fr. 25
Dentelles remises à neuf.

PEINTURERIE
DE PARIS - A. CRÉMIEUX

Usine à Beausoleil. — Magasin :
villa Paola, 25, boulev. du Nord **Monte Carlo**

PUBLICATIONS

ÉDITÉES PAR LA

C^e des Chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée

En vente :

1^o dans toutes les gares, les bureaux de ville et les bibliothèques des gares de la Compagnie :

Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. 0f 50

2^o dans les bibliothèques des principales gares :

La carte-itinéraire de Marseille à Vintimille, avec notes historiques, géographiques, etc., sur les localités situées sur le parcours 0 25

Les plaquettes illustrées, désignées ci-après, décrivant les régions les plus intéressantes desservies par le réseau P.-L.-M. :

La Corse (éditée en français) 0f 25

Le Rhône, de sa source à la mer, avec illustrations hors texte en couleurs (éditée en langues française, anglaise et allemande) 0 50

L'Auvergne (éditée en français) 0 50

Album de vues du réseau P.-L.-M. 0 50

Album Côte-d'Azur-Corse-Algérie-Tunisie (avec 10 cartes-postales) 0 50

Album Banlieue de Paris 0 25

Album-Itinéraire illustré Paris-Simplon-Milan (édité en français et anglais) 0 50

Album-Itinéraire illustré Paris-Lyon-Marseille, la Côte d'Azur (édité en français et anglais) 0 50

Album-Itinéraire illustré Paris-Mont-Blanc 0 50

Album Mont-Cenis 1 »

Dépliants-cartes, avec relief (édités en langues française, anglaise et allemande) Savoie-Dauphiné 1 »

Dépliants-cartes, avec relief (édités en langues française, anglaise et allemande) Dauphiné-Savoie 1 »

Dépliants-cartes, avec relief (édités en langues française, anglaise et allemande) Alpes-Côtes-d'Azur. 1 »

Dépliants-cartes, avec relief (édités en langues française, anglaise et allemande) Provence-Cévennes. 1 »

Pochette de 25 cartes-postales (reproduction en couleurs d'affiches illustrées P.-L.-M.) 1 »

L'envoi de ces documents est fait par la poste, sur demande adressée au Service Central de l'Exploitation, 20, boulevard Diderot, à Paris, et accompagnée de 0 fr. 70 en timbres-poste pour le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M.; de 1 fr. 10 en timbres-poste pour l'Album « Mont-Cenis » et pour chacun des dépliants-cartes; de 0 f. 55 en timbres-poste pour chacune des brochures mises en vente au prix de 0 fr. 50; de 0 fr. 30 en timbres-poste pour chacune des autres publications énumérées ci-dessus.

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

LE MONITEUR
DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE
DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT:
PLUS DE MODELES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'ÀUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2^e, 3^e et 4^e N^o.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

Le Livret-Chaix Continental renferme les services de toute l'Europe et un Guide sommaire indiquant les curiosités à voir dans les principales villes :

1^{er} vol. — Services français, avec huit cartes des différents réseaux. Prix : 2 francs.

2^e vol. — Services franco-internationaux et étrangers, avec neuf cartes des pays d'Europe et une carte des principales relations internationales. Prix : 2 francs.

Livret spécial pour la Suisse. Prix : 0 fr. 50.

Livret spécial pour le réseau du Midi, l'Espagne et le Portugal. Prix : 0 fr. 50.

Se trouvent dans toutes les gares, et à la LIBRAIRIE CHAIX, rue Bergère, 20, Paris.

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Tobon, huissier à Monaco, 1^{er} février 1909. Une Action entière de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco : Numéro 46941.

Exploit de M^e Tobon, huissier à Monaco, 1^{er} février 1909. Une Action ancienne de la Société Industrielle et Artistique de Monaco : Numéro 19.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, 26 mai 1909. Une Obligation entière de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco : Numéro 28784.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, 1^{er} juillet 1909. Une Action entière de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco : Numéro 28787.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, 20 juillet 1909. Deux Actions au porteur de la Société anonyme de l'Hôtel de Paris à Monte Carlo : Numéros 7821 et 10549.

Mainlevées d'opposition.

Néant.

Titres frappés de déchéance.

Obligations de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco :

Nos 16580, 16581, 16582, 16583, 22717, 35904, 41364, 41500, 65876, 65877, 65878, 66633, 66634, 66635, 66636, 66637, 66638, 66639, 70309, 70310.

Imprimerie de Monaco — 1909